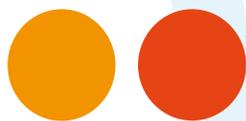


**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

**du 22 janvier 2019**

# Conseil d'Administration

Mardi 22 Janvier 2019 à 9 heures en GUADELOUPE

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	<b>P</b>
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		<b>P</b>
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	<b>P</b>
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	<b>A</b>
	CESAIRE	Raymond	PR	972	<b>P</b>
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	<b>A</b>
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	<b>P</b>
	HERTOGH	Claude	MCF	971	<b>P</b>
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	<b>P</b>
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	<b>P</b>
	COLOT	Serge	MCF	972	<b>PROCURATION</b>
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	<b>A</b>
IATOS :	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	<b>P</b>

	<b>HARAL</b>	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>
	<b>KIMBOO</b>	Karine	BIATSS	972	<b>P</b>
	<b>PORTECOP</b>	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
<b>Etudiants : 4</b>	<b>LARROUY</b>	James	Etudiant	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>AGAPE</b>	Kéïza	Etudiante	971	<b>A</b>
	<b>TRESFIELD</b>	Steeve	Etudiant	972	<b>A</b>
	<b>GABOURG</b>	Raïssa	Etudiante	972	<b>P</b>
<b>Personnalités Extérieures : 10</b>	<b>PENCHARD</b>	Marie-Luce	Conseil Régional	971	<b>A</b>
	<b>NELLA</b>	Aurélie	CTM	972	<b>A</b>
	<b>GATIBELZA</b>	Josiane	Ville Universitaire	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>BRAVO-PRUDENT</b>	Arlette	Ville Universitaire	972	<b>A</b>
	<b>KECLARD</b>	Lisiane	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>ALICE</b>	Jean	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>NAGAPIN</b>	Henri	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>THOUARD</b>	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
	<b>HAYOT</b>	Bernard	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
	<b>MORINIÈRE</b>	Max	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
<b>Invités de droit</b>	<b>FOURAR</b>	Mostafa	Recteur	971	<b>A</b>
	<b>JAN</b>	Pascal	Recteur	972	<b>Représenté par Mme Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC</b>

	<b>MALHEY</b>	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>FILLOD</b>	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>GARNIER</b>	Gladys	DAJ	Administration Générale	<b>A</b>
	<b>LAPLAIGE-AURIAULT</b>	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>AUDEBERT</b>	Christophe	DGSA	Administration Générale	<b>A</b>
	<b>EPAMINONDAS</b>	Angéla	Ched de Cabinet	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>MERIL</b>	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	<b>A</b>
<b>Invités</b>	<b>JOSEPH</b>	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	<b>A</b>
	<b>MEZEN</b>	Chantal	VP déléguée aux partenariats avec le monde économique	Administration Générale	<b>A</b>
	<b>MOLINIE</b>	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>CHALI</b>	Jean-Georges	Membre du bureau du Président	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>PIETRUS</b>	Alain	Membre du Cabinet du Président	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>ROGER</b>	Aurélie	Doyenne UFR D.E	972	<b>P</b>
	<b>ANTOINE</b>	Sophie	Directrice UFR STAPS	971	<b>P</b>
	<b>TROUPE</b>	Marylène	Directrice de l'ESPE	971	<b>Représentée par la Directrice Adjointe</b>
	<b>TROADEC</b>	Bertrand	Directeur de l'ESPE	972	<b>P</b>
	<b>AUORE</b>	Guylène	Directrice de l'IUT	971	<b>P</b>
	<b>MANYRI</b>	Laurent	Directeur de l'IUT	972	<b>P</b>

<b>PALMISTE</b>	Clara	Directrice du DPLSH	971	<b>P</b>
<b>MAINGE</b>	Paul-Emile	Directeur du DSI	972	<b>A</b>
<b>ROBERTIN-DESROC</b>	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	<b>P</b>
<b>DELACOURT</b>	Philippe	Rectorat GPE	971	<b>P</b>
<b>BIABIANY</b>	Emmanuel	VP étudiant pôle Guadeloupe	971	<b>P</b>
<b>JEAN-PHILIPPE</b>	Claude	VP étudiant pôle Martinique	972	<b>P</b>
<b>CHOLET</b>	Stéphane	VP étudiant Etablissement	Administration Générale	<b>P</b>

**Conseil**  
**d'Administration**  
*Mardi 22 janvier 2019 à 9h*  
*en Guadeloupe*

**Ordre du  
Jour**

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 27 11 2018 (vote)**
- 3. Affaires ressources humaines :**
  - a) Campagne d'emplois 2019 des E.C. et BIATSS ; (vote)
  - b) Complément de primes CIA 2018 (personnels infirmiers et agents en poste à l'UA postérieurement au 30 09 2018) ; (vote)
  - c) Dématérialisation fiche de paye ; (info).
- 4. Affaires institutionnelles et juridiques :**
  - a) Règlement intérieur de l'Université des Antilles ; (vote)
  - b) Convention Ambassade de France à Cuba ; (vote)
- 5. Questions diverses.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Université des Antilles  
Du 22 janvier 2019

(Début de la séance à 9 h00)

**1/PROPOS LIMINAIRES**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Le quorum est largement atteint, nous allons commencer ce premier conseil d'administration de l'année. Je voudrais vous remercier tous d'être là, Mesdames et Messieurs. Votre présence à ce CA n'est pas uniquement une marque de sympathie, mais c'est votre détermination pour défendre l'avenir de nos étudiants, de la recherche et de l'université. Je vous remercie vivement. Que ceux qui sont empêchés pour des problèmes de santé, des problèmes familiaux, ou professionnels reçoivent notre soutien, notre affection. Permettez-moi de vous dire, de vive voix, tout le plaisir que j'ai aujourd'hui à vous souhaiter une année belle, une année riche, une année avec une santé améliorée qui vous permette d'arpenter les chemins de votre destin. Une année s'est terminée, il me revient de vous dire quelques mots sur le passé. Je ne vais m'arrêter sur les projets qui relèvent presque d'un fonctionnement normal, mais ceux qui ont une certaine importance, dans les documents qui vous ont été remis aujourd'hui, vous allez retrouver le bilan de l'année 2018. Donc, je vais passer assez rapidement. Je vais m'arrêter sur quelques points de 2018, et je vais vous donner quelques points sur le projet de l'université, tout en sachant qu'ils ne seront pas exhaustifs. Nous avons passé l'épreuve d'accréditation des formations et des laboratoires de recherche. Ce ne fut pas très facile. Nous y sommes arrivés. Je rappelle que la dernière habilitation, ce n'était pas une accréditation. La dernière habilitation c'était le 12 et le 11. Nous avons signé avec la ministre en juillet 2018, le projet stratégique de l'université qui n'avait jamais existé. Et puis, nous avons mis en place la RIFSEEP, qui est le régime indemnitaire tenant en compte des fonctions des suggestions, l'expertise et de l'engagement professionnel. C'était un engagement de campagne du Président. Il a aussi fait la rétroactivité de la RIFSEEP. Parallèlement, il y a eu la mise en œuvre de la plateforme Parcours Sup. Là aussi ce ne fut pas très facile, et pour toutes les universités, ce fut la même chose. Mais, certains ont beaucoup travaillé pour mettre en place cette plateforme. Je les remercie deux fois. Je remercie la DOSIP et son responsable administratif. Et puis certains qui ont beaucoup travaillé pour mettre en place cette réforme et permettre à ce Parcours Sup d'exister, d'être opérationnel. Rien n'est parfait. Nous tirons les conclusions déjà de ce premier semestre, et nous allons tout faire pour améliorer, je dirais, le fonctionnement de Parcours Sup. la mise en place de la DSIN qui est le département des systèmes d'information et du numérique a été créé. Il a été créé, le directeur Monsieur PORTECOP, connu déjà de l'établissement a été recruté, est en poste depuis le 17 décembre 2018. Donc, il connaît le travail qui est le sien. Ce ne sera pas facile, mais nous attendons beaucoup de lui. On a beaucoup parlé des tableaux de bord, et j'espère que d'ici, peut-être, pas tout de suite, mais le temps qu'il prenne ses marques, qu'il nous fournisse un tableau de bord que nous puissions fonctionner raisonnablement dans cette université. Des postes universitaires ont été créés, et un organigramme fonctionnel a été présenté au comité technique pour information. Il est nécessaire de préciser que ces postes universitaires sont destinées aux disciplines littéraires. ; pour les disciplines scientifiques, c'est un petit peu différent parce qu'ils ont des endroits très précis pour publier, et nous n'avons pas des pages d'écriture, comme font les littéraires un petit peu dans les bouquins. Auquel cas, toutes ces données, tous ces ouvrages, sont valorisés, peuvent être valorisés au niveau des presses, et j'espère vraiment, qu'elles puissent monter en puissance et être reconnues, et être véritablement un lieu où on peut publier nos publications reconnues. Voilà, c'est l'objectif de ces presses universitaires. L'accréditation des formations de santé, vient d'avoir lieu. C'était mercredi dernier. Je suis parti mardi soir, et l'accréditation a eu lieu le 16, et je peux vous dire que là aussi, c'était...je remercie le doyen qui

est présent. D'ailleurs, je vais lui demander en question diverse de nous faire, de nous dire quelques mots sur les réformes de la faculté de médecine. Mais il y avait 51 formations. 51 formations qui ont été accréditées, en passant de la première année de médecine au département analytique, sans compter tous les DL diplômes d'études spéciales de la faculté de médecine. Toutes les formations ont été accréditées. Jusque-là, il y avait la délégation spontanée, et cette première accréditation, ça n'a pas été facile, parce qu'on a beaucoup travaillé ensemble avec le doyen, et en équipe, pour faire les fiches AOF pour vérifier les fiches AOF. Moi, personnellement, j'ai beaucoup travaillé et quand je suis arrivé à l'accréditation, il n'y avait pas eu de problème, pas de souci. Et après, les années suivantes, ce n'est pas plus qu'une formalité, parce qu'en réalité, le gros est fait. Ce sera une formalité. Et je n'ai même pas l'impression que le Président soit nécessaire. Parce que le recteur m'a dit que c'était cette fois-ci le moment important de l'accréditation de la formation. Le bureau de l'université a été mis en place, et a commencé à travailler. Il y a eu plusieurs commissions. Je vais juste donner quelques-unes, mais il y en a plusieurs :

- La commission des statuts et du règlement intérieur créée et qui a déjà bien travaillé.
- La commission d'avancement des grades et des maîtres de conférences et des professeurs qui travaille pour établir une grille.

Chacune de ces commissions sont constituées à part égale des collègues de la Martinique, et de chaque pôle, y compris le bureau. On a mis à égalité des collègues de chacun des deux pôles. Je remercie ceux qui travaillent qui font fonctionner ces commissions. Parce qu'ils prennent de leur temps pour faire fonctionner tous ces dispositifs. Ils s'impliquent au quotidien. Ils ne comptent pas les heures de travail et il y en a ceux qui travaillent le dimanche pour essayer d'aller encore plus pour préparer les réunions suivantes. Qu'ils soient remerciés. Leur vœu est de permettre, d'améliorer le fonctionnement véritablement le fonctionnement de notre université. Le bilan que je viens de vous donner, figure dans le document qui est remis de façon plus détaillée. J'ai oublié de dire que nous avons fait un certain nombre de recrutements, mais que vous allez trouver dans le document. Le recrutement de la comptable, le recrutement... nous sommes en train de recruter un contrôleur de gestion, un directeur de ressources humaines. Nous sommes en train de la faire. Et, il y a d'autres recrutements qui sont en cours. L'objectif c'est de véritablement d'aider l'université à évoluer. Vous savez très bien que l'administration n'est pas très riche, et quand les documents arrivent à la dernière minute, demander à une équipe restreinte de travailler et de produire un document pour discuter des conseils centraux, c'est très difficile. C'est vraiment très difficile, et il faut un personnel, des gens qualifiés pour fonctionner au niveau central. Donc, nous sommes en train de faire ces recrutements. L'année 2019, ce que nous avons... l'année que nous venons d'entamer depuis quelques jours, devrait nous permettre de commencer justement à évaluer tous ces dispositifs que nous avons mis en place. Nous tenterons d'améliorer le fonctionnement de parcours Sup. Je mettrai, compte tenu des difficultés que nous avons rencontrées, je mettrai en place un personnel administratif, pour qu'il y ait une meilleure gestion des tutorats étudiants, tutorats enseignants et puis les parcours de remédiation. Je ferai cela en lien avec la DOSIP qui a déjà l'expertise, mais qui va nous donner un coup main pour positionner ces personnes, pour qu'elles soient, non pas, pour qu'elles travaillent avec la DOSIP, mais positionnées sur Parcours Sup. Mais vous avez déjà l'expertise, le responsable administratif, il est là, la directrice est là, vous avez l'expertise. Je pense qu'on doit s'appuyer sur votre expertise pour que cette personne soit positionnée, et soit bien dans sa tête. Nous commençons à discuter de l'autoévaluation de l'établissement. Et je pense que nous en avons discuté, mais, on va certainement faire une commission aussi pour faire l'autoévaluation, et il n'est pas exclu que cette année, que nous puissions faire un expert venir chez nous pour faire cette autoévaluation. Ce n'est pas fait en amont, ce sera beaucoup plus facile de découvrir à la dernière minute avec les experts du ministère. On travaille sur ce point-là qui est important. J'avais dit, avec l'aide du doyen de médecine, que nous allons mettre en place les réformes de la faculté de médecine. Vous savez que la faculté de médecine s'arrête en 2020. C'est la première année commune aux études de santé qui va disparaître.

L'examen national aussi, c'est prévu en 2022 va disparaître, ce qu'on appelle vulgairement l'internat. Ça va disparaître, et il faudrait que nous puissions être en ordre de marche pour pouvoir conduire ces réformes. Il faut dire aussi qu'avec ces réformes, on doit être extrêmement vigilant parce que pour l'instant, il n'y a pas...le numérus clausus va disparaître, mais il y aura une harmonisation au niveau central. Même si on dit qu'il nous manque beaucoup de professions médicales, on ne peut pas augmenter de façon démesurée, le nombre d'étudiants, parce qu'il faut une capacité de formation, aussi, et cette capacité de formation, passe aussi par les terrains de stages. Il faut que nous ayons des terrains de stages, au niveau des territoires, des fois territoires Guadeloupe, Guyane, Martinique de manière à accueillir nos étudiants. Donc, Monsieur le doyen va nous dire quelques mots en questions diverses au niveau des réformes de l'université et de la faculté de médecine. Et puis, pour mettre en place ces réformes, vous savez que cela va se passer par les Licences aussi. Donc, cette année, au niveau central, au niveau de la commission santé, de la conférence des présidents, dont je fais partie, la dernière fois, c'était la semaine dernière, on a largement discuté des différentes licences, qu'il faudrait faire pour permettre à des étudiants de venir en médecine en deuxième et troisième année. Pour l'instant, il n'y a aucune université qui est avancée sur la configuration de ces nouvelles licences que nous devrions mettre en place pour permettre aux étudiants de Licence d'arriver aussi en Médecine. Et puis, il y a la réforme licence aussi qui va être mise en place. Alors, je ne prends des enjeux auprès des CFVU, ce sont les CFVU. Et puis, nous avons le projet dans d'autres universités d'ouverture de l'université dans son environnement cadré. Les premiers rendez-vous ont déjà été pris. Nous partirons la semaine prochaine du 30 janvier au 2 février, je serai en Haïti, pour demander au chargé de mission Caraïbes de m'accompagner. Madame AURELIA, nous irons encore plus loin, et je vous demanderai aussi quand on se déplacera dans la Caraïbe de venir m'accompagner aussi, parce que nous avons envie d'aller au-delà de la Caraïbe. Il y a une formation...nous voulons mettre en place des formations avec la Caraïbe. Il existe déjà des projets recherche. Il faut augmenter le nombre de projet recherche, mettre en place des formations, mettre des cotutelles pour les tests, et faire des formations. Pour les formations, c'est un objectif affiché. Je ne sais pas si on va y arriver, mais au moins on tente de faire, et on verra s'il faut faire de l'immersion pendant deux ou trois mois, des personnes qui souhaitent vraiment s'inscrire dans notre université, surtout ceux qui sont de langue étrangère. Donc nous travaillons sur ces projets-là. Nous avons aussi l'ambition de faire des formations avec les universités ultramarines. Ce sont les coupes demandées par le ministère, et cela figure dans le livre bleu. Nous nous sommes rencontrés récemment à Paris, pour ceux qui étaient à la réunion, nous avons échangé et je pense que nous allons pouvoir faire au moins quelques Masters ensemble. Nous avons actuellement, en cours une école universitaire de recherche. Le projet va être déposé pour le 19 mars au plus tard. Ce projet réunit l'ensemble des universités ultramarines. Maintenant, est-ce que nous arriverons à le faire, surtout qu'en termes de masse, nous ne sommes pas très nombreux. De la même façon qu'on a associé les six universités, on n'est pas très nombreux, c'est pour cela qu'on s'est mis ensemble pour essayer de construire cette école. Même avec ces universités on n'est pas très nombreux. On espère quand même que cette école de recherche pourra se mettre en place.

Chers collègues, pour réussir tous ces projets, vous voyez qu'il y a beaucoup de projets et je n'ai pas tout dit, sinon on y passera trop de temps. Pour cela, il faut du temps pour réfléchir, du temps pour bâtir les projets. Le temps est donc précieux. Nous avons besoin de vous tous, des deux pôles universitaires. Chacun devrait pouvoir intervenir dans cette construction que nous voulons être solides. Construction basée sur les voix de la République votées par l'exécutif national. Une construction dressée par des hommes qui croient à notre université. Ce premier CA de l'université était l'occasion, pour moi, de donner ces informations. Les informations sur les projets de l'université qui sont nombreux. C'est pour cela que j'ai invité les doyens, les directeurs de composantes, les vice-présidents, les vice-présidents étudiants, pour qu'ils connaissent un petit peu les projets de l'université. Peut-être que chacun de vous fait partie d'un conseil, à l'occasion de ce conseil, on a fait peut-être un petit rappel mais, il y en a parmi vous qui ne se trouvent dans aucun conseil, c'est un peu l'occasion pour moi de donner ces informations.

Je ne perdrai plus temps de répondre à des courriers qui ne grandissent pas l'université. Vraiment, je le dis aujourd'hui et je pense que le mois de janvier va être une étape qui mettra fin à ces dispositions. Moi, je ne le ferai pas. On va dire que je ne réponds pas aux courriers, mais à partir du moment où ce sont des courriers qui ne grandissent pas l'université, je ne répondrai pas. J'ai besoin de temps, vous avez bien compris, pour que ce projet que nous avons, tous ces projets, nous avons besoin de temps, nous avons besoin de réfléchir, de temps pour bâtir.

L'année 2019 est une année charnière. Elle est entre le passé et l'avenir. Il s'agira de changer le paradigme. Nous ne pouvons pas avec nos pratiques anciennes s'approprier l'ouverture et l'avenir de nos étudiants. Il s'agirait de rompre totalement, bien totalement avec ce fonctionnement, sous un voile conflictuel pour retrouver un fonctionnement universitaire normal. Que ceux qui veulent que notre université aille dans ce sens, m'accompagnent dans cet élan d'ouverture. Que ceux qui ont d'autres intérêts, des intérêts personnels l'expriment clairement. Si en filigrane, l'idée est de demander la création d'une université, qu'ils la demandent. Le Président que je suis, ne mettra aucune réticence. Après deux ans, maintenant, j'ai envie de travailler. J'ai envie que l'université avance. J'ai envie vraiment que dans ce projet, qu'on avance ensemble. Maintenant, si l'avenir démontre le contraire, eh bien je ferai avec. Mais, ce serait dommage. Pourquoi ce serait dommage ? On a qu'à prendre l'exemple du Brexit, ce qui se passe au niveau de l'Angleterre actuellement, des problèmes vraiment concrets, mais c'est grave. Mais je vais vous donner aussi quelques chiffres qui peuvent vous donner des idées, que tout le monde ne connaît pas ou même s'ils les connaissent, ils ne sont pas dans cette orientation. Vous savez que nous perdons des naissances chaque année. Ce n'est pas le Président de l'université qui parle, c'est quelqu'un qui est vraiment centré sur la démographie médicale, la démographie tout simplement. Nous perdons des naissances chaque année. En Martinique entre 2013 et 2016, nous avons perdu 340 naissances, moins 8%. Nous sommes actuellement à 3 736 naissances par année en Martinique. En Guadeloupe nous avons perdu, durant cette même période 579 naissances et nous sommes actuellement à 5 198 naissances par année en Guadeloupe. Alors qu'en Guyane, on note une augmentation très significative du nombre de naissances. Et la Guyane, seule, fait pratiquement nos deux îles. Et la Guyane est à 7 206 naissances par année. Donc, nous avons tout intérêt à faire en sorte que notre université puisse exister. Mais, ce n'est pas tout. Et vous allez comprendre pourquoi, le Président a quelques craintes. La population diminue. En 2013, je prends l'exemple de 2013-2016, nous perdons en Martinique 8 319 habitants. Nous sommes actuellement en 2016, à 376 412 habitants en Martinique. En Guadeloupe, nous avons perdu durant la même période, 6 326 habitants et nous sommes actuellement 394 826 habitants. Le taux de natalité n'augmente pas. L'indice de fécondité, c'est-à-dire le nombre d'enfants par femme en âge de procréer est de 1,91 en Martinique comme en 2013 et 2,12 en Guadeloupe comme en 2013 aussi. Ça reste stable pour l'indice de fécondité. Mais il ne faut se leurrer, cet indice va diminuer, tout simplement parce que les personnes âgées reviennent, et ceux en âge de procréer s'en vont. Alors, ce qui fait que le flux migratoire va être négatif. Il est négatif parce que si je vous donne quelques chiffres en 2030, en 2016, nous avons dit qu'en Guadeloupe il y avait 394 habitants en 2030 nous serons à 372 000 habitants. Vous voyez tout ce qu'on perd. Moins de 8% d'habitants en 2030. 372 000 habitants. En Martinique, 339 000 habitants en 2030, moins 12% de la population. Cela ne va pas en s'arrangeant. Quand nous avons un nombre d'habitants pas très important, ce qui est le cas de la Guyane, nous avons un fort taux de natalité avec un indice de fécondité supérieur à 3,5% en Guyane. C'est normal que ce département, ce pays prenne de la place, c'est normal. C'est normal aussi, moi je ne vois pas d'inconvénient à ce que même s'il a un taux, que la Guyane ait son université. De toute manière, s'il y a plus de naissance, il y aura plus de lycéens, il y aura plus d'étudiants. C'est logique. Donc, vous voyez bien que ma crainte est fondée, ma crainte est là. Donc, si nous voulons aller au clash, c'est un peu dommage. Mais vous avez bien compris que l'objectif c'est d'essayer de continuer ensemble. Alors, réfléchissons donc et, je dirais, prenons la bonne direction. Le Président, aujourd'hui, est déterminé pour ne pas gérer le côté Guyane, véritablement. Pour conduire l'université vers son avenir. Un avenir meilleur

que celui qu'il connaît actuellement. Bien, au moment même où je préside le conseil d'administration, il y a une assemblée générale sur le Pôle Martinique, que je déplore. Je déplore sérieusement cette assemblée générale et le conseil d'administration est un lieu de débat, de discussion, un lieu d'échange et c'était justement les choses qui seront votées, seront votées par un conseil d'administration, pas par le président. Le président n'est même pas indispensable, le vice-président peut le remplacer, s'il est empêché. Donc, ce n'est pas lui qui prend les décisions, c'est le conseil d'administration qui prend les décisions et, quand certains me diront après, je n'étais pas là pour voter, ce serait dommage. Donc, ma position est très claire. Je dirai comme la dernière fois on a eu quelques soucis, avant même la fin du conseil d'administration, il y a eu des enregistrements, des prises de notes, et avant de finir ce conseil, ces notes ont été diffusées dans d'autres instances non officielles. Et je vous demande aujourd'hui, en dehors de l'enregistrement réglementaire de l'université, de ne pas enregistrer les propos. Cela peut être une faute grave, parce que certains collègues n'accepteront pas qu'ils soient enregistrés en dehors de leur prise de parole. Et moi non plus. Donc, nous prendrons notre destinée en main, et nous voulons que notre université avance. Nous avons des projets, nous avons des collègues qui veulent fonctionner. Les deux pôles qui veulent véritablement fonctionner. Il faut laisser aux collègues la possibilité de le faire et de s'exprimer de faire leurs recherches, de s'occuper de nos étudiants. Il faut qu'on revienne aux fondamentaux, qui sont les formations, la recherche, et la réussite de nos étudiants. Et je tiens beaucoup à la réussite de nos étudiants, et j'ai bien dit que Parcours Sup n'est pas parfait, mais nous nous appliquons à améliorer la situation pour que nous puissions avoir comme élément de comparaison, d'évaluation la réussite des étudiants. Voilà l'élément d'évaluation que nous voulons atteindre. Voilà, merci beaucoup de m'avoir écouté. Nous allons, si vous ne voyez pas d'inconvénient, nous allons prendre les questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Monsieur GERARDIN. Monsieur le DGS, est-ce que vous pouvez prendre les questions diverses s'il vous plait ?

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS)** – Bonjour, Monsieur le Président. Merci et bonjour à tous. Il n'est pas possible d'admettre aujourd'hui. J'ai relu votre délégation de pouvoir, nous l'avons voté, le CA a voté, et il est mentionné qu'il faut que vous nous fassiez une information trimestrielle sur les décisions que vous auriez prises dans le cadre de cette université. Donc, comme cela n'a jamais vraiment été fait sous forme de petit bilan, peut-être qu'il serait utile de prévoir pour la prochaine séance un récapitulatif de ces décisions-là.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Effectivement, Monsieur GERARDIN, je ne pourrai pas le faire aujourd'hui, mais je le ferai avec plaisir au prochain CA. Monsieur le DGS, est-ce que vous pourriez prendre note pour que nous ne puissions pas oublier. Merci beaucoup. D'autres questions ? S'il n'y a pas de question, on va passer. Monsieur le doyen, j'avais dit que j'allais demander peut-être que...placer cela en question diverse.

**M. Raymond CESAIRE (PR)** – Je voudrais revenir donc, au regard de l'actualité pour les études de santé, qu'est-ce qui se passe ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà, Monsieur le Doyen va nous donner quelques mots sur les réformes de santé, pour que vous soyez au moins informés. On n'est pas très avancé parce qu'on commence au niveau des commissions de santé, au niveau de la commission santé de la conférence des doyens. Le doyen CESAIRE fait partie de cette commission, et moi, je fais partie de la commission santé aussi de la CPU. Donc, on n'est pas très avancé, mais il y a des idées quand même, il y a des idées qui sont un peu plus nombreuses. Voilà, merci beaucoup. On va passer au premier point à l'ordre du jour. L'approbation des PV du conseil d'administration du 27 novembre 2018.

## 2/ L'APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2018

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Questions ? Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – Oui, je ne sais pas si Monsieur le Vice-Président du pôle Guadeloupe est présent avec nous. En page 25, avant dernier paragraphe, il mentionne que je vous parlerais d'un projet du pôle Guadeloupe et il y a l'ATPI, la commission des titres des ingénieurs.

**M. le Président Eustase JANKY** – Alors, Monsieur le Vice-président est absent, et il vous prie de l'excuser, parce qu'il a été retenu.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – C'est la commission des titres en ingénieur qu'il faut mentionner. Pour mes propres propos, page 28, tout en haut, la première parenthèse inaudible (alors que les dossiers montent possibilité, il faut mentionner c'est : *aux alentours de 1.6 millions d'euros*). C'est parce que la somme était un peu choquante qu'ils ont écrit brouhaha. Vous voyez Monsieur le DGS ?

**M. Bruno MALHEY** (DGS) – Oui.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – Si vous le permettez, il n'y en a pas tellement Monsieur le Président. Page 31, c'est sur vos propos à vous la première phrase.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qu'est-ce que j'ai encore dit Monsieur...

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – Non, non, je pense que vous ne faites pas de la publicité publique en conseil d'administration (inaudible) vous ne faites pas de publicité pour les groupements de sécurité incendie et pour les sociétés anonymes. A mon avis c'est DSI et DPLSH.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autre question...Monsieur MOLINIE...

**M. Jack MOLINIE** (V/P à la répartition des moyens) – Comme je suis intervenu plusieurs fois, il y a quelques endroits où il y a eu des problèmes. Donc, à la page 17 ce ne sont au milieu du dernier paragraphe, ce sont les données sises mais pas six du ministère. A la page 23, il n'y a pas encore de président en charge des répartitions des moyens, il y a un vice-président. Donc, on peut rajouter le vice-président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce n'est pas moi non plus.

**M. Jack MOLINIE** (V/P à la répartition des moyens) – Et, à la page 54, dans le i (inaudible)...donc, la masse salariale, vous serez...c'est vous serez ponctionné, c'est être ponctionné en fonctionnement ce n'est pas en masse salariale. C'était pour les dépassements d'heures complémentaires des pôles. Voilà, c'est ce qu'il faut repérer comme petit détail.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, s'il n'y a pas de question, uniquement les membres du conseil d'administration vont voter.



Vote

Approbation du PV du CA du 27 novembre 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	<b>18</b>

**Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

Une abstention et pas de contre. Merci beaucoup. Le point suivant, c'est la campagne d'emploi.

### **3/ AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **a) Campagne d'emploi 2019 des E.C. et BIATSS**

---

On va d'abord prendre la campagne d'emploi aux enseignants chercheurs. Alors, vous avez les tableaux. Nous avons des postes pour le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe. Bien, donc, on a fini de lire le document. Nous allons commencer nos discussions pour le pôle Guadeloupe. Il y a des postes qui ont été demandés par le pôle Guadeloupe. On a eu un avis favorable du conseil académique sur les postes. Je demande au conseil d'administration si elle accepte de suivre l'avis du conseil académique sur les postes demandés sur le pôle Guadeloupe. On va faire pôle par pôle. S'il n'y a pas de question, on va passer au vote du tableau du pôle Guadeloupe.



Vote

Approbation des postes demandés sur le pôle Guadeloupe dans le cadre de la campagne d'emplois des enseignants chercheurs	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>19</b>

**La campagne d'emplois des enseignants chercheurs sur le pôle Guadeloupe est adoptée à l'unanimité**

Merci beaucoup. On passe au tableau suivant. Pôle Martinique. Est-ce qu'il y a des questions. Le CAC a donné un avis favorable sur un certain nombre de postes. Et je vais vous demander, si vous ne voyez pas d'inconvénient, de voter déjà sur FDR...il y a trois postes FDR qui n'ont pas posé de problème, qui n'ont posé aucun problème au niveau du CAC. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, on va donner notre avis, pas notre avis, on vote sur les postes. Pas de question ?

M. – On vote sur lesquels Président ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, je pense qu'on va voter sur l'ensemble, oui. Je vous laisse le temps de prendre lecture, on va voter sur l'ensemble, sur l'avis du CAC.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF)** – J'ai une question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Madame AURELIA.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF)** – Monsieur le Président, est-ce que nous ne pouvons pas accéder aux motivations du CAC pour les avis défavorables ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour les avis défavorables, je vais commencer... Madame LAPLAIGE donnera la suite. Pour les avis défavorables, dans la majorité des cas, il n'y a pas eu d'avis des composantes, et l'avis des laboratoires. Et cela s'impose pour certains postes, et puis, il y a des collègues qui sont dessus, il y a des personnes qui occupent ces postes et on a prévu aucun poste au cas où ces personnes reviendraient. Et même si ces personnes sont prévues pour revenir en 2020, ils peuvent du jour au lendemain, arrêter leur détachement et revenir. Donc, il y a quatre postes dans ce cas-là, et il y a le dernier poste qui est un poste ex-FDR, vous allez voir. Sur ce poste il y a deux associés, un professeur associé et un maître de conférences associé. Ce qui veut dire que si ce poste est mis au concours on a deux composantes, qui perdent des formations. Et si moi, on me dit voilà ce qui était prévu avant, on met ce poste dans un programme pour prévoir que les formations, les enseignements effectués par les deux associés seront faits par telle ou telle personne, telle que l'enseignant, c'est un chercheur, il n'y aura pas d'inconvénient. Pour l'instant, il n'y a aucun projet effectué pour pouvoir dire comment faire les cours dans les deux composantes où sont situées ces deux collègues. Donc, il y a deux collègues qui fonctionnent sur un seul poste. Voilà les raisons des avis défavorables du CAC. Pour les autres postes, il y a avis favorable des composantes et des laboratoires de recherche, ainsi que le pôle. Voilà, donc, vous avez le tableau devant vous. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, s'il n'y a pas de question, on va voter sur le tableau. Monsieur MANYRI.

**M. Laurent MANYRI (Directeur de l'IUT Martinique)** – Oui, bonjour. Monsieur le Président, alors concernant notamment le dernier poste, je dois vous indiquer aussi que ma composante avait été consultée en fait. C'est-à-dire que peut-être qu'il y a du travail en amont, mais, personnellement, je n'ai pas été invité, je n'ai pas participé à ce travail. Je n'ai été invité à aucun conseil de pôle depuis le mois de septembre. Ma dernière participation c'était à celui de janvier, où justement, ces documents ont été présentés, donc, je ne savais même pas qu'il y avait quelqu'un en fait, le temps de se retourner, je ne savais même pas qu'il y avait quelqu'un notamment, un CFA qui était positionné sur le dernier poste et que ce poste allait être publié. C'est vrai que si on avait eu le temps d'échanger, de discuter pour savoir un p'tit peu quelles étaient les solutions de retournement, on aurait peut-être été favorable à ce genre de choses. Et c'est vrai que c'est vraiment dommage. Voilà.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle que Monsieur MANYRI est le directeur de l'IUT Martinique. Madame ROGER.

**Mme Aurélie ROGER (Doyenne UFR D.E 972)** – Je suis la directrice de la faculté de droit et d'économie de Martinique. Je veux dire le plaisir qu'il y a de nous voir invités en conseil administration. Cela fait...c'est la première fois qu'on me demande d'assister à un conseil administration sous cette mandature. Cela fait deux ans, que j'ai appris, effectivement, que réglementairement les directeurs de composantes doivent être consultés en principe, entendus par le conseil quand il y a des affaires concernant la composante

qui sont débattues. C'est typiquement le cas. C'est que du coup cette invitation permet d'avoir un travail constructif pour l'ensemble de l'université. Je tiens à rappeler que je m'inquiète moi aussi d'une fuite en avant un peu dont j'ai le sentiment à laquelle on assiste ces derniers temps au sein de l'université. Ceci étant posé, j'ai une réflexion concernant les deux postes qui sont évoqués. Ce sont des postes qui ont été votés en conseil de pôle, qui sont réaffectés et qui ont été redéployés vers des sites. Je tiens à signaler que la faculté s'y est montrée favorable. La composante de l'établissement qui est fortement déficitaire sur le pôle Martinique, et donc, le DSI. Sur l'autre moitié, le professeur associé sur (inaudible) peut permettre qu'un recrutement soit fait sur un autre support (inaudible).

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Donc, je vais juste répondre et on va passer au vote. Il faut savoir que quand les documents arrivent ici, en central, la concertation devrait avoir eu lieu en amont, les concertations avec les personnes idoines, les conseils et puis faire en sorte que quand on propose un poste, que ce soit bien identifié. Qu'est-ce qu'on met à disposition de la composante, si le collègue revient, et puis dans la politique de redéploiement du Président, la politique de redéploiement ne se fait pas sur un futur candidat, de maître de conférences en professeur. C'est la politique de redéploiement des filières en difficultés. Cela veut dire que quand on redéploie un poste sur une composante, on ne va pas mettre ce poste-là dans une filière où il y a suffisamment d'enseignants chercheurs. Il y a, dans des composantes, dans certaines composantes des filières qui sont véritablement en difficulté. Et justement c'est sur ces filières que j'aurais aimé voir cibler les transferts de postes. Transférer dans une filière, et mettre ces postes sur des sites où il y a suffisamment de professeur, cela ne va pas changer, ne va pas réduire le nombre d'heures complémentaires que je voudrais mettre en place à l'université. La politique de l'université, c'est cela aussi, c'est réduire les heures complémentaires. Quand on voit certains redéploiements, ce n'est pas ce type de discussion qui entoure ces redéploiements. Et je voudrais justement que ces constatations aient lieu bien en amont, pour que quand les documents arrivent ici, qu'on sache que tout est fait. Il ne faut pas qu'on se rende compte que certains responsables de composantes n'ont pas été invités alors qu'il y a des postes qui intéressent leurs composantes. Quand la constatation est bien faite en amont, le CAC n'a pas grand-chose à dire. Tout est fait. Tout est fait. On a prévu le retour des collègues qui sont en détachement. On a mis un poste en réserve pour au cas où ils reviendraient avant. Parce qu'un collègue en détachement peut revenir à n'importe quel moment. Quand tout est fait dans les règles de l'art, dans la concertation qu'il faut. Et nous accompagnons, les conseils en central, généralement suivent les pôles. C'est cela, généralement. Mais, en sachant qu'un conseil central, n'est pas là non plus pour dire oui à tout. Parce que le conseil, s'il y a des collègues qui sont là pour intervenir, ce n'est pas pour dire oui à tout, sinon, ce ne serait même plus la peine de les avoir. Voilà, donc, j'ai répondu aux interrogations de Madame Aurélie ROGER. On va passer à Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS)** – Merci Monsieur le Président. Je ne surprendrai personne, en disant qu'une loi existe, sur la question de répartir au prorata des étudiants sur chaque pôle. Nous avons, le 24 avril 2018, adopté en CA une décision dans ce sens. Je voudrais pour ma part que cette décision du CA n'ait pas été la base sur la réflexion de la campagne d'emploi de 2019. Et derrière ce qui est présenté souvent, Madame le Doyen de la faculté de droit et d'économie vient de le rappeler, derrière les chiffres, il y a des logiques humaines, et que cela fait quatre ans que sur le pôle Guadeloupe, nous avons des conditions de travail par les étudiants et pour les enseignants qui sont très fortement dégradées, compte tenu d'un énorme déséquilibre entre les deux pôles. Alors, j'entends ce que vous dites sur redéploier vers les composantes déficitaires. Je sais que les filières déficitaires en Martinique existent et il eût été utile de le faire. Il n'en demeure pas moins que pour aller vers 60 % des étudiants, 2/3 sur le pôle Guadeloupe et pour les enseignants qui ont des conditions de travail qui sont très dégradées compte tenu du traitement de ces filières. Donc, moi, j'aurais souhaité qu'il n'y ait pas de campagne d'emploi sur la Martinique, mais qu'il y ait quelques emplois seulement, voilà.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Donc...Monsieur CESAIRE.

**M. Raymond CESAIRE** (PR 972) – Je veux évoquer la situation du DSI, et tout à l'heure, je vais en dire un mot en question diverse sur les formes des études en santé. Ces réformes concernent l'offre de Licence et les capacités de formation. Je pense que c'est très important en termes d'équilibre et d'équité, de considérer l'offre de formation et d'encadrement au niveau de ces Licences. Il y a des éléments de critères et des logiques comptables, il y a des questions d'effectif d'étudiants, mais il y a également des questions qui relèvent de l'attractivité des pôles et de la possibilité de concevoir des cursus et de s'y engager. Parce que pour moi, le développement du DSI est quelque chose de fondamentale pour les bacheliers de Martinique qui souhaitent s'engager dans les études scientifiques. Ça c'est un point qui est pour moi, crucial.

**M. le Président Eustase JANKY** – Alors, pour vous donner quelques explications, le doyen a dit effectivement que c'est une composante qui devrait fonctionner, avec quelques soutiens, mais il faudrait que les pôles soient bien positionnés, parce qu'effectivement nous aurons certainement des étudiants qui vont être (inaudible)... à partir des licences de ces composantes. Ce que Monsieur GERARDIN a dit entre les pôles, se décline déjà en intra-pôle : il faut que la répartition soit faite correctement. En intra-pôle, et après en inter-pôle, oui aussi. Voilà, donc, c'était l'information que le doyen a donnée, mais je pense que je reviendrai sur les postes de maintien quand on passera aux BIATSS. Monsieur ALICE et Monsieur PORTECOP, Madame ROGER c'est ...

**Mme Aurélie ROGER** (Doyenne UFR D.E 972) – Juste une question procédurale.

**M. le Président Eustase JANKY** – Dernière question pour Madame ROGER. Madame ROGER pour une dernière question.

**Mme Aurélie ROGER** (Doyenne UFR D.E 972) – Il me semblait que la campagne d'emploi était votée dans le cadre du conseil d'administration et qu'ensuite que le CAC c'était un travail relatif à la qualification de l'emploi en question. Donc, j'aimerais comprendre. Il ne me semble pas que le CA a soit lié par les délibérations du CAC. Donc, j'aimerais qu'on m'explique du coup, quelle est la procédure ? Il me semble que selon les textes, le CA et la CAC ne sont (inaudible) des compétences qui sont aussi simples. Donc, ...j'aimerais avoir un éclaircissement sur ...

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement c'est le CAC qui fait donner la coloration au niveau des postes, c'est le CAC qui vote le vivier, et dans la mesure où il y a une incidence financière, forcément, cela passe au niveau du conseil d'administration pour la volumétrie. Mais on n'intervient pas sur les qualifications des postes. On a dépassé cela. Et il faut savoir que le conseil plénier a beaucoup plus d'importance que certains peuvent croire. C'est d'ailleurs dans certaines universités, il y a deux présidents, un président du conseil académique, et un président du conseil d'administration. Tout cela pour vous dire que ce n'est pas un conseil banal. Voilà, donc, on va passer aux deux dernières questions. Monsieur ALICE et Monsieur PORTECOP, et on va passer au vote.

**M. Jean ALICE** (Personnalité extérieure) – Bonjour Monsieur le Président. Je rejoins la position de Monsieur GERARDIN concernant la clé de répartition des moyens. Parce que j'étais à ce conseil, j'ai bien entendu, mais il y a des données, à mon sens qui sont aussi très importantes, qui n'ont même pas été prises en compte concernant la restitution des moyens. Il y a des trucs en surface occupés par tel pôle par rapport à tel pôle ; Quand je vois que le pôle Guadeloupe a quasiment le double en matière de surface par rapport au pôle Martinique, cela induit les moyens à injecter. Des moyens financiers qui induisent des postes. Donc, je dis qu'il faudra, à un instant T, certainement pas aujourd'hui, mais il faudra à un instant T, mettre cela aussi sur la table, pour faire toute transparence pour que l'ensemble des membres du conseil d'administration et l'ensemble des élus des différents pôles puissent avoir ces éléments-là. Dans

un autre registre, vous avez fait, tout à l'heure, Monsieur le Président, allusion à la démographie. Mais nous sommes confrontés à un élément qui date de...je dirais de huit ans environ, huit, dix ans, qui est le fait que des universités étrangères viennent chasser sur nos terres. Voici, des gens, je pense surtout certaines universités, voire professionnelles du Canada par exemple, qui n'ont jamais rien investi concernant nos lycéens, ils arrivent, ils trouvent la table mise, et récupèrent sous certains aspects que je qualifie de fallacieux, des bourses etc. et, comme, on connaît le niveau social de certaines familles ; certaines familles se laissent prendre à ce jeu. Donc, de très nombreux étudiants lycéens brillants, migrent vers ces universités canadiennes ou autres, et ceci pénalise l'avenir de l'Université des Antilles. Donc, c'est une réflexion aussi à mener et je suis quand même embarrassé, quand je vois des politiques localement que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, qui donne une onction à ces universités pour venir chasser sur nos terres. Alors que ces gens n'ont rien investi du tout. Je pense qu'on doit mener une réflexion et discuter avec ces élus. Personnellement, en tant que proviseur, je leur ai fermé la porte. Et j'étais beaucoup critiqué par les politiques. Donc, nous avons à dire aux politiques aussi, attention, les formations que vont entamer ces lycéens au Canada etc. nous les faisons aussi dans l'Université des Antilles, et ils peuvent bénéficier aussi de bourses. Ils peuvent aussi bénéficier de prêts d'honneur. Donc, je pense qu'il nous faut sur ce domaine-là, être excessivement combatif et percutant. En conclusion, Monsieur le Président, je me demande est-ce qu'il ne serait pas utile, pour l'Université des Antilles, sans faire d'ostracisme, mais de désigner un Monsieur bon office, pour rencontrer, je dirais, les responsables politiques, et ceux de l'éducation nationale pour mettre un terme, je dirais, à ce pillage ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur ALICE. Sans commentaire. Je prends bonne note, parce qu'en fait, si nous faisons bien, on ne va pas voir partir nos étudiants. On salue l'arrivée de Monsieur le recteur de Guadeloupe. Merci beaucoup pour votre présence. Je pense qu'effectivement, la discussion, il faudrait la mener aussi au niveau de notre territoire, démontrer qu'on sait faire, démontrer qu'on accueille nos étudiants, démontrer que nous sommes véritablement sur le projet universitaire, et peut-être que les gens ne viendront pas chasser sur notre territoire, que les politiques vont trouver un peu moins la possibilité et l'envie de les envoyer, de récupérer nos étudiants, et de les envoyer ailleurs. Et si les bourses sont de mises pour les étudiants qui partent, il faudrait peut-être effectivement les avoir pour les étudiants qui restent. Donc, il y a une bonne discussion à mener. Mais pour mener cette discussion il faudrait qu'on ait le temps, et quand j'ai fait la projection de l'université, des projections, j'ai dit qu'il faut du temps. Il faut du temps pour cela. Et pour avoir ce temps-là, il faudrait qu'on nous laisse travailler, le temps de réfléchir, le temps de construire, le temps d'aller rencontrer les personnes idoines pour faire avancer les projets de l'université. Monsieur PORTECOP, la dernière question, et puis on va...

**M. Olivier PORTECOP (BIATSS)** – Merci Monsieur le Président. En fait, ce n'est pas une question, mais une intervention. Notamment face à ce qui avait été dit sur les difficultés de la communauté universitaire en Guadeloupe, qu'il y avait du déséquilibre vis-à-vis du pôle Martinique, puisque maintenant, il n'y a plus que deux pôles Vous savez, pour moi, comme certains le savent ici, j'essaie systématiquement, en assistant au conseil de pôle en Martinique, même ici au conseil d'administration, d'œuvrer à la qualité, à la rigueur des discussions le plus possible, en amenant chacun à sortir des idées préconçues, parfois à prendre à rebrousse-poil, mais j'estime que c'est parfois nécessaire. Sur cette question des déséquilibres, bon, nous savons tous que les choses sont un peu plus complexes que cela. Note université, de manière générale a un volume important d'heures complémentaires. Cela veut dire que notre couverture n'est pas idéale. Elle n'est idéale nulle part. Ni en Guadeloupe, ni en Martinique. Donc, que les difficultés de l'un viennent d'un déséquilibre par rapport à l'autre, soyons tous conscients que nous faisons avant tout face à une pénurie. Même si nous le savons tous, les efforts d'optimisation et de gestion à mener à nos niveaux respectifs, doivent permettre d'avancer, notamment sur les questions des emplois vacants, ou autre. De façon à aborder ces choses qui sont rationnelles. Si nous les abordions de façon rationnelle peut-être même qu'aujourd'hui, en même temps que notre conseil d'administration, il n'y aurait pas tout un groupe qui essaierait de partir sur, justement, ce que moi j'appelle, de fausses bonnes

idées avec une qualité de discussion pauvre. Donc, voilà c'est l'intervention que je souhaitais faire. Il ne s'agit pas là d'avaliser quelque vérité que ce soit, quelque difficulté du pôle de Guadeloupe ou de celui de Martinique.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. On va voter sur les avis du CAC sur le tableau du pôle de Martinique.



Approbation des postes demandés sur le pôle Martinique dans le cadre de la campagne d'emplois des enseignants chercheurs	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>18</b>

**La campagne d'emplois des enseignants chercheurs sur le pôle Martinique est adoptée à la majorité des voix**

Merci, c'est un vote contre. Point suivant. Le point suivant c'est Mme LAPLAIGE, je vais vous donner la parole sur la campagne d'emploi des BIATSS.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*Adjointe DRH*) – Bonjour à tous. Vous devez avoir dans les tablettes un fichier sur la campagne d'emploi concernant les BIATSS. Il y a un tableau sur les postes de Guadeloupe, un sur les postes de Martinique, un sur les demandes de mutations des BIATSS en général et sur l'administration générale et services communs.

On a bien vérifié les quotas imposés, à savoir au moins 50% des postes d'IGE et d'IGR en externe. Nous avons 100 % d'IGE en externe.

La seule difficulté que l'on ait est de recruter 6 % de notre personnel sur un dispositif particulier, notamment les travailleurs en situation de handicap, il faudrait donc prévoir qu'un 1 poste mis à la publicité cette année, soit ouvert aux travailleurs handicapés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS*) – Monsieur le Président ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS*) – Merci Monsieur le Président. Simplement pour vous aider et indiquer que ces faits se sont tenus sur le même document, c'est pour préciser aux collègues administrateurs que l'avis est réputé donné par le CT cela signifie qu'il n'y pas eu de majorité favorable ou de majorité défavorable. C'est tout.

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà. S'il n'y a pas de... Monsieur CESAIRE.

**M. Raymond CESAIRE** (PR) – Je voudrais intervenir pour des demandes de la composante médecine. Pourquoi les avis sont défavorables ? J'avais fait remonter au collègue de gestion et par courrier également un document sur la situation de l'UFR, et je voudrais attirer votre attention sur effectivement les deux critères qui ont évoqués par Monsieur GERARDIN comme champ de travail, les personnes enseignantes et en l'occurrence là, des personnels administratifs, la qualité et la rigueur de l'encadrement du cursus des étudiants, en ne perdant pas de vue et dans les questions diverses sur l'équité de l'accès aux étudiants du territoire au niveau formation. Il faut que, pour revenir sur ces demandes qui sont votre composante, très brièvement, nous avons en première année près de 1 000 inscrits au PACES ; nous avons au troisième cycle, 762 étudiants qui sont dispatchés sur les trois territoires des Antilles et de la Guyane ; et nous avons pour une refonte de l'universitarisation des professions paramédicales qui est en cours ; et nous avons trois réformes simultanées, une réforme du premier cycle, une réforme du deuxième cycle et une réforme du troisième cycle. Et je me fais l'écho de l'inquiétude de la conférence des doyens des composantes « santé », par rapport à une situation de souffrance des équipes administratives. Quand on a un agent qui gère le concours de PACES, on sait que c'est quelque chose qui est explosif, je pense que c'est mettre en danger sa santé. Les publications des résultats auront lieu demain, et elles sont scrutées par les familles de ces étudiants. Une situation à mon avis qui est tendue et qui les expose à un problème comme il est survenu sur un PACES de Lyon avec report du concours qui avait lieu en décembre, l'annulation du concours mi-décembre pour faire recomposer les étudiants au mois de janvier avec la mise en place sur le campus de la faculté Lyon d'une cellule d'accueil psychologique pour les familles et les étudiants, on n'a pas envie de vivre ça. Donc, je voulais vraiment attirer votre attention sur cette grande difficulté par rapport à ces réformes en cours qui vous seront présentés par la suite. E je veux dire que c'est peut-être au regard du nombre de demandes. Alors il y avait deux aspects : il y avait un aspect de rattrapage du retard c'est-à-dire d'urgence immédiate qui n'a peut-être pas été suffisamment mis en avant dans notre document ; et ensuite un aspect qui au regard du développement vers la faculté de plein exercice. Donc effectivement, on avait deux priorités. La première qui était une création de transformation d'un poste d'assistant ingénieur pour la fonction responsable de scolarité et de remise de l'emploi de cadre de catégorie B concerné, qui est pour nous vraiment la priorité ; et également la création et le redéploiement d'un poste d'adjoint technique. On avait ces deux priorités dans la liste des huit demandes. En fait n'ont pas été mises suffisamment en exergue je pense. Il faudrait peut-être représenter cet aspect-là, parce que visiblement c'est dans la perspective finale, là il y a vraiment une urgence sur ces deux postes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur MOLINIE.

**M. Jack MOLINIE** (VP à la répartition des moyens) – Non, là ce qui apparaissait, ce sont des demandes de création et pas des demandes de rehaussement. Si c'était apparu comme étant une demande de rehaussement d'un poste de B vacant, là on l'aurait examinée. Ce qu'on a examiné là, ce qui a été examiné en CT, c'était juste des créations, des créations c'est-à-dire des nouveaux postes et pas des rehaussements. C'est un raté qu'il y a eu sur la transmission des formations entre la transmission de demande, entre la médecine et globalement l'établissement mais je pense aussi que dans les publications de postes on voit que, bien sûr, on avait demandé à ne pas toucher trop en termes de re-répartition au poste de BIATSS, parce qu'il y a beaucoup de précarité de chaque côté. Mais pour moi, il faut saisir l'évolution de la structuration des études de médecine comme étant le moyen aussi de demander à l'Etat, puisque finalement en gérant que le PACES et après en gérant les troisièmes cycles avec des DU, l'Etat est obligé de dire que finalement vous n'avez pas besoin de beaucoup de données, beaucoup de personnel. Si on gère les licences, on les gère à l'identique que les autres formations scientifiques, auquel cas, les données changent totalement et il faut vraiment que les conférences des présidents et les conférences des doyens de médecine puissent appuyer un lobbying, je pense, non négligeable, faire un

lobbying auprès de l'Etat de manière à avoir des postes fléchés pour la transformation des études de médecine en licence et en parcours licences et masters et autres pour la Guadeloupe.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup Monsieur MOLINIE. Donc, pour aller dans le sens du Doyen, effectivement la faculté de médecine, c'est de bien, avec la plus grande composante, la plus grosse composante de l'université. Et c'est une composante qui est très sensible lorsqu'il y a des concours, dès qu'il y a un concours c'est très sensible, il suffirait que la personne responsable du concours ne soit pas là pour mettre en péril le PACES. Pour l'instant cela pour le PACES. Et je peux vous dire que cela fait beaucoup de bruit au plan national quand on annule le concours au niveau de l'université. C'est très embêtant. Je peux quand même me permettre de rassurer le Doyen parce qu'en réalité, pour l'instant nous n'avons pas de poste, pas de support libre sur lesquels on pourrait peut-être mettre les postes demandés. Mais nous avons, d'ailleurs, il le dit, il l'avait déjà dit, que le projet de médecine c'est un projet global.

Il y a la réforme mais il y a aussi les arriérés. Il y a la réforme qui nous obligera forcément à demander les moyens. Je pense qu'il faut prévoir les moyens au niveau de la réforme. Un vrai dossier de médecine pour que nous puissions flécher des postes pour la faculté de médecine, pour éviter que les postes soient après dispatchés vers d'autres composantes.

Il y a aussi les trois années qui manquent. Dans le projet que le Doyen est en train de mener c'est la mise en place aussi, profiter de la réforme de médecine pour mettre en place les trois années qui manquent. Donc quand on ajoute des formations, forcément il faut des moyens en regard. Ce sera l'occasion aussi de demander les moyens pour que ces trois années qui manquent puissent être remises en place. Nous avons l'avantage cette année ou dans les deux ans qui viennent d'avoir ces trois années qui ont toujours été notre préoccupation. L'occasion nous est donnée peut-être de les demander. On fera peut-être la première démarche cette année. Monsieur le Doyen ensemble pour essayer de prendre le pouls du ministère, pour voir ce qu'ils pensent. Mais je pense qu'il faudrait qu'on puisse parler de quelque chose, du milieu, de la quatrième dès la cinquième et la sixième année. Je commence à avoir quelques soucis pour placer nos étudiants dans l'hexagone, ceux qui partent en quatrième année. Ils sont dispatchés sur l'ensemble du territoire et on les perd de vue ces étudiants, c'est un peu embêtant. Nos internes, c'est bien qu'ils partent aussi dans l'hexagone, parce que la formation, c'est mieux que les étudiants voient autre chose ; mais dans nos maquettes d'internat ils ont un nombre d'années qu'ils doivent faire obligatoirement dans l'hexagone. Donc, même si, il y a des choses qu'ils n'ont pas faites ici, ils ont la possibilité de les faire dans l'hexagone. Donc nous allons certainement, au cours de cette année, commencer à parler de ce projet au niveau du ministère, surtout les trois années qui manquent et commencer à positionner les différents postes pour faire fonctionner les trois années qui manquent, et le projet, les réformes de la faculté de médecine. Donc, aujourd'hui si on a un avis défavorable pour les postes en création, c'est parce qu'il n'y a pas de poste vacant, et pour rassurer le Doyen, il faudra qu'on fasse un vrai projet pour avoir des postes nouveaux à la faculté de médecine. Voilà donc, Monsieur GERARDIN et après s'il le faut on passera au vote. Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS)** – Comme j'ai assisté au CT, il y a effectivement une des raisons que vous évoquez, mais il n'y a pas que celle-là, puisque dans les équipiers techniques s'étonnaient qu'il n'y ait pas de remontée de demandes de création de la part d'autres composantes que celle qui étaient évoquées là. Donc là on a un souci de transmission des données aussi ou de campagne de demandes qui se pose. Et d'un point de vue plus personnel je suis pour ma part, je trouve qu'il y a beaucoup de demandes de création de postes de catégorie C, pour l'essentiel dans le secteur de la scolarité, or, les réformes que vous évoquez et qu'évoque Monsieur Le Doyen de la faculté Hyacinthe BASTAREAUD c'est qu'on a plutôt besoin d'ingénierie et de compétence organisationnelle, de mixité avec les licences de sciences, etc. et qui demandent peut-être d'autres qualifications que celles de catégorie C. Voilà.

**M. le Président Eustase JANKY** – OK, merci beaucoup. De toute manière on va revoir ce projet-là, et ce sera l'occasion de prendre en considération les arguments de Monsieur GERARDIN quand on va faire les demandes. Mais c'est intéressant aussi que le conseil sache qu'il y a une vraie demande de la faculté de médecine, même si aujourd'hui on ne peut pas donner un avis favorable, mais on sait que ce projet-là est présent. Voilà.

**Mme ROGER** – Je veux juste signaler que les doyens invités n'avaient pas les documents pour donc, on ne commente pas parce qu'on ne sait pas ce qu'on doit commenter. Donc si tant est qu'il y ait des postes... Concernant la composante, je ne suis pas en mesure de...

**M.....** – Mais il n'y en a pas.

**Mme ROGER** – D'accord.

**M. le Président Eustase JANKY** – OK d'accord, on va voter sur la campagne des BIATSS



Vote

Approbation des postes demandés dans le cadre de la campagne d'emplois des BIATSS	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	3
	Contre	0
	Pour	<b>16</b>

**La campagne d'emplois des BIATSS est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.**

**M. GERARDIN** - Je précise le motif de mon abstention. L'abstention c'est parce qu'il y a des collègues qui sont ... derrière il y a des collègues qui sont précaires, etc...

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Ok.

**M. JAVARO** – Y compris en Martinique Monsieur PORTECOP.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une abstention. Un vote contre et une abstention.

**Mme** – Deux abstentions.

**M.** – Deux abstentions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Deux abstentions. Alors qui pour les abstentions. Est-ce que vous pourrez me dire.

**M.** – C'est Monsieur GERARDIN, eh ben il y en a plus.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc en définitive, trois abstentions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Donc, on va passer au point suivant sur les compléments de primes CIA : Mme LAPLAIGE ou M. MALHEY.

**b) Compléments de primes CIA 2018 (personnels infirmiers et agents en poste à l'UA postérieurement au 30/09/2018).**

---

**M. MALHEY (DGS)** – Ce qu'on peut dire simplement, Monsieur le Président, c'est que lors de l'attribution de cette prime de fin d'année au dernier conseil d'administration 2018, les primes de certains personnels n'avaient pu être votées, puisque non prévues dans le dispositif. Il s'agit ici, des deux infirmières, et s'ajoute à cela un certain nombre de personnes qui avaient été oubliées dans le dispositif, et nous procédons ici à un rattrapage avec une enveloppe dédiée à cet effet.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH)** – Je précise pour les personnes « oubliées », il s'agit en fait des départs en retraite qui ont eu lieu au cours de l'année, pour lesquels chefs de services, doyens n'ont pas forcément mentionné leur nom. Comme ils n'avaient pas été désignés lors de la première mise en paiement, le versement pour 2018 (proratisé) se fera courant 2019..

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà, c'était juste pour ajouter les deux infirmières de l'université. Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS)** – Une question. Vous regrettez qu'il n'y ait pas été mentionné, puisque ça a été un avis unanime, même unanimement favorable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci, merci beaucoup. On va voter sur ces primes aux infirmières et aux personnes qui sont arrivées en cours d'année, Mme LAPLAIGE ?

**M.** – Non. Qui sont partis.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qui sont partis en cours d'année. Pour la sélection de toutes ces personnes.

**VOTE**



Approbation des compléments de primes CIA 2018 (infirmiers et agents en poste après le 30 09 2018)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>19</b>

**Les compléments de primes CIA sont adoptés à l'unanimité**

Merci beaucoup. Le point suivant : la dématérialisation de la fiche de paye. Toujours Madame LAPLAIGE à la commande.

**c) Dématérialisation de la fiche de paye : info.**

---

:

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*Adjointe DRH*) – Les textes réglementaires arrêtés, prévoient une dématérialisation de la fiche de paye via le site **ensap.gouv.fr** qui est une antenne de gestion liée aux retraites des agents. Cette dématérialisation nécessite néanmoins le passage devant l'instance de l'établissement pour valider cette dématérialisation, qui en fait permettra de régler tous les retards éventuels qu'on avait décelé sur les bulletins de payes. Logiquement les agents pourront récupérer au moins un duplicata dans le coffre-fort dématérialisé du site. Il y aura toujours les bulletins de paye papier et à moyen terme le bulletin de paye ne sera plus distribué mais sera juste stocké dans le compte individuel de chaque agent.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PORTECOP.

**M. Olivier PORTECOP** (*BIATSS*) – Je dois dire que c'est une mesure qui est extrêmement attendue par beaucoup de collègues. Moi je suis heureux que le numérique apporte de vraies solutions. Parfois, il y a ce sentiment d'éloignement qui est vécu à partir des campus de Martinique alors que parfois...

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.



Vote

Approbation de la dématérialisation de la fiche de paye	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>18</b>

**La dématérialisation des fiches de paye est adoptée à la majorité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – On va passer au point 4 : les affaires institutionnelles et juridiques donc le règlement intérieur.

#### **4/ LES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES**

---

a) Règlement intérieur de l'université des Antilles

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le premier règlement intérieur de l'établissement depuis son existence. Je remercie toute l'équipe qui a travaillé pour faire ce règlement intérieur. Il y a une part de collègues de la Martinique et de la Guadeloupe sous la présidence du vice-président du conseil d'administration. Il y avait aussi un conseiller juridique, Monsieur ROGERS qui a travaillé dans...Des questions ? Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS)** – Comme je l'ai déjà mentionné en CT, je vais répéter pour vous, mais pour mes collègues de l'administration, ce règlement intérieur a l'avantage d'exister. Mais pour ma part, il est encore partiel parce qu'il met l'accent sur les règles de conduite des équipes dans l'occupation et l'utilisation des espaces et des locaux. Pour l'essentiel, utile mais d'un autre côté il manque une partie sur, non pas le comportement mais le fonctionnement des instances qui nous éviteraient bon nombre d'écueils et d'abus systématiques avec des noms d'oiseaux ces derniers temps, sur qui décide quoi ? Qui a fait quoi ? Mais aussi, c'est ce que le Monsieur le DGS essaie de faire avec les procédures administratives, mais je pense qu'il est utile de placer à un moment donné dans un règlement intérieur d'ensemble, le fonctionnement coordonné des instances des deux pôles de telle manière qu'on ait une concordance de temps mais une symétrie de forme qui permette de fluidifier le fonctionnement global de toutes les instances et des décisions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur GERARDIN. Ce sont de bonnes remarques. Concernant les procédures, peut-être qu'il faudrait commencer un travail sur ces procédures, et une fois que ces procédures seront validées, peut-être qu'on va les faire entrer dans le règlement intérieur, sachant que ce règlement intérieur, c'est le premier, il va y avoir des éléments à apporter certainement plus tard. Au fur et à mesure on verra les difficultés que pose ce règlement, on va peut-être l'amender et on va peut-être rajouter d'autres éléments, on va l'améliorer, ce n'est pas figé pour l'instant. On va le voter pour commencer mais il faut savoir que ce n'est pas figé, nous pourrions toujours en rediscuter. Concernant l'organisation des pôles, l'harmonisation, peut-être que là aussi il y a une discussion à avoir en amont avant de mettre ça dans un règlement. Il faut que tout le monde soit d'accord sur cette harmonisation et après faire figurer dans ce règlement. Voilà, s'il n'y a pas de questions ? Monsieur CHOLET.

**M. Stéphane CHOLET (V/P Etudiant)** – Merci Monsieur le Président. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir invité les vice-présidents étudiant à ce conseil d'administration aujourd'hui afin qu'ils puissent entendre et prendre part aux débats. J'ai deux remarques sur le règlement intérieur qui nous est proposé aujourd'hui. A l'article 8, à la page 7 concernant le harcèlement. Je ne suis pas très à l'aise avec les formulations, peut-être que c'est moi qui interprète mal. A vrai dire l'usage du mot *répété*, par exemple le *fait de harceler par des agissements répétés ou le fait de causer à une personne de façon répétée* sous-entend que le fait de faire ces choses-là de façon ponctuelle est toléré, c'est pour cela que je ne suis pas à l'aise avec la formulation. La deuxième remarque porte sur la page 16, à l'article 37 concernant les modalités de l'élection des vice-présidents de vie étudiante et en particulier l'élection du ou de la vice-président(e) chargée des questions de vie étudiante au titre de l'établissement. Je crois qu'il y a une petite erreur au deuxième paragraphe, c'est l'avant-dernier paragraphe de la page, à la dernière phrase : Aucune question ne peut être posée, aucun commentaire ne peut être formulé à l'issue des présentations par les membres du conseil d'administration. Il s'agirait peut-être plutôt du conseil académique puisque c'est le conseil académique qui élit le vice-président et son binôme. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Tu as raisons sur ce point-là. Sur le premier point concernant le harcèlement, quand on parle de harcèlement il y a le mot répétition. Si c'est un cadre ponctuel, ça ne peut pas être un harcèlement, si c'est un cas qu'il faut gérer différemment. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre en considération, mais ce n'est pas dans le cadre du harcèlement.

**M. Stéphane CHOLET** (V/P Etudiant) – Est-ce que le mot harcèlement ne se suffit pas lui-même ? Est-ce qu'il faut vraiment dire harcèlement répété ? Est-ce que le harcèlement n'inclut pas lui-même la notion de répétition.

**M.** – C'est une question d'interprétation.

**M. Stéphane CHOLET** (V/P Etudiant) – Oui c'est une question d'interprétation mais si on est certain que ça veut bien dire que ce n'est pas toléré même si ce n'est pas répété, ça ne posera pas problème.

**M.** – Le troisième alinéa est clair.

**M. Stéphane CHOLET** (V/P Etudiant) – Mais je crois que le troisième alinéa là, ne concerne pas exactement les mêmes choses que les deux premières.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Monsieur MOLINIE.

**M. Jack MOLINIE** (V/P à la répartition des moyens) – Juste pour faire la remarque et dire que si de manière non répétée on insulte quelqu'un, ce n'est pas du harcèlement. Si tous les jours on l'insulte, c'est du harcèlement. Ce n'est pas obligatoirement à caractère sexuel, mais le fait de répéter, là une insulte ne passe pas dans le harcèlement, si tu insultes quelqu'un, je dis bien aujourd'hui tu l'insultes, ce n'est pas du harcèlement auquel cas tu peux être passible pour insultes. Mais harcèlement c'est un terme qui n'est pas obligatoirement sexuel, qui peut être dans les relations humaines, mais qui peut être dans des relations de difficultés ou imposées. Donc le fait par exemple que quelqu'un arrive tous les matins et qu'on puisse l'insulter poserait un problème de harcèlement et plus d'insultes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CHOLET, c'est vrai que... c'est bien de poser des questions quand il y a un élément d'incompréhension, c'est bien de poser la question, ça permet de débattre sur la question posée. Je ne suis pas sûr qu'il faille modifier. Voilà, donc s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote.

## VOTE



Approbation du règlement intérieur	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>18</b>

Le règlement intérieur de l'université est adopté à la majorité.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – Pour les raisons invoquées, j'aurais préféré qu'on commence par les institutions et qu'on finisse par (inaudible).

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. N'oubliez pas Monsieur GERARDIN (inaudible). On va continuer, il y a la convention avec Cuba. C'est une convention de Cuba qui donne des moyens à des étudiants pour.... Allez-y Monsieur le DGS.

### **b) Convention Ambassade de France à Cuba**

---

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – Pour rappel, vous avez vu passer cette convention au conseil d'administration de novembre. Certains administrateurs s'étaient interrogés sur le fait qu'on vienne juste avaliser une prestation qui était passée et non active. En fait l'explication est toute simple, renseignements pris à posteriori, c'est que l'ambassade de France à Cuba exige une délibération du conseil d'administration de l'établissement et ne se contente pas d'une délibération du conseil de pôle, c'est aussi simple que ça. Donc, c'est pour ne pas se mettre en difficultés et pour que cette convention soit clôturée, eh bien c'est une juste approbation à posteriori qui nous est ici demandée. Prestation ayant été réalisée et ayant donné satisfaction. Donc vous voyez ce qui était proposé, c'était plusieurs actions en appui au séjour doctoral de Monsieur MELCHIOR, soutien financier de 3 000 €, de Monsieur Luchel Mendosa MARTINEZ 3 000 € et enfin stage de Madame GOMEZ GONZALES 2 000 €.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. La régularisation d'une convention, et nous avons tout à gagner parce que l'Université ne paie rien et gagne pour ses étudiants.

### **VOTE**



Approbation de la convention Ambassade de France à Cuba	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>19</b>

**La convention Ambassade de France à Cuba est adoptée à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Questions diverses. Pour Monsieur GERARDIN, j'avais répondu à la question, j'avais dit que la prochaine fois on va tenter de le faire. Je vais passer la parole à Monsieur CESAIRE pour qu'il nous donne un aperçu des réformes des formations de santé.

**M. Raymond CESAIRE (PR)** – Merci Monsieur le Président. Effectivement j'avais prévu un programme relatif à la réforme du premier cycle des études de santé pour les métiers médicaux, et avec deux éléments clés qui sont la suppression du numérus clausus et de la PACES. Donc, les grands principes de cette réforme, elle avait été annoncée par le Président de la République en septembre dernier. La disparition du numérus clausus été fixée par l'Etat, qui est pour nous à l'heure actuelle au dernier concours 2018, qui est de 130 places pour la PACES Antilles et 12 places pour la PACES Guyane. Nous avons fait remonter par la conférence des doyens une demande vers le ministère pour une augmentation de places, ce qu'on fait chaque année et donc, nous avons demandé 140 places, donc 10 places supplémentaires pour les Antilles et 10 places supplémentaires pour la Guyane, ce qui fait 160 étudiants dans la filière médecine. Sachant que pour les autres filières, les chiffres sont les mêmes de : Ils sont de 11 pour les places en dentaire, 5 pour les places en pharmacies ce qui est trop peu, on va y revenir,; 3 pour les places en sage-femme, 1 place pour la Guyane (cela fait 24) 3 en kiné, 5 en psychomotricité et 3 en ergothérapie. Tout cela c'est le numérus clausus, c'est donc le dernier numérus clausus que nous avons demandés. Les chiffres vont être publiés au Journal Officiel. Nous allons pouvoir informer les étudiants pour la réunion de rentrée vendredi, de cette évolution pour l'année 2018/2019. Les trois cycles de la réforme c'était aussi la suppression de la PACES, on assistait à une orientation progressive et positive et qualitative et non pas une sélection par l'échec. La PACES étant considérée par tous comme un jeu de massacre, qui cause beaucoup de dégâts et qui engage un certain nombre d'étudiants dans une impasse pour deux années, voire trois années. Nous assistons à une orientation progressive et qualitative des étudiants vers les formations en santé, dès parcours sup. L'objectif, c'est de faciliter l'accès aux études médicales pour les étudiants quel que soit leur origine sociale et l'issue de parcours variées et pour veiller également à l'équité d'accès. C'est le cas aujourd'hui pour nos étudiants sur l'ensemble des trois territoires En ce qui concerne les diversifications des modes d'entrée également, on va sélectionner de façon monolithique les mêmes profils, donc, permettre à des étudiants littéraires, par exemple, de pouvoir accéder aux études en santé ; lutter contre l'échec des étudiants, et tout en limitant l'écueil s'engager vers une licence santé sur trois ans qui amènerait les étudiants à une licence en santé et qui n'auraient pas de débouché particulier. Donc, il faut essayer de garder l'aspect professionnalisant des études. Dès la deuxième année, nos étudiants sont en stage (par exemple sur la deuxième année de médecine en stage hospitalier) Ils sont déjà dans des études professionnalisantes. Donc, ça c'est pour les grands principes. Il y a eu beaucoup de débats au sein des différentes conférences, avec la conférence des doyens, la conférence des présidents d'université, les conseillers du Ministère. C'est une loi qui s'écrit encore aujourd'hui c'est une étape du projet de loi. Ce qui est retenu pour l'instant, et ce que l'on en sait, c'est que les étudiants, les bacheliers qui s'inscriront, qui accéderont à parcours sup, auront la possibilité de s'inscrire en portail santé, qui est en place c'est un PACES, mais sans être une PACES qui passe. C'est vraiment un portail santé, avec des maquettes qui sont reformatées et des systèmes d'évaluation qui vont être revus. Mais parallèlement, il y a la possibilité et la volonté de permettre l'accès via d'autres licences en fonction de l'offre des licences des universités, moyennant la fonction à c'est licence, dénominant santé, par exemple licence en sciences, licence en lettres, licence en droit, licence en STAPS, mais avec mineure santé et une admission qui serait réalisée sur la base de la limite en licence sur la base (inaudible). Et également sur la base d'un entretien sur le parcours professionnel. Là on est dans des choses qui.... La conférence des doyens demandait aussi de sécuriser du point de vue juridique. Par exemple, nous on est déjà en train de réfléchir sur le fait que les jurys devront peut-être très certainement

être délocalisés. Par exemple avec des collègues de la Réunion, de Bordeaux, pour dire lors de l'épreuve oral, de l'entretien d'admission ce serait important que ce ne soit pas des enseignants locaux qui participent aux jurys. Peut-être des enseignants d'autres universités. Donc, ce double accès. Donc, portail santé, plus licence santé et éventuellement pour les universités qui le souhaitent la possibilité de mettre en place une double licence sélective.

L'accès en deuxième année de médecine doit se faire en termes de flux. Ce qui est demandé c'est que le portail santé mis en place par la PACES ne représente pas plus de 60% de l'établissement. Cela veut dire que 40% des admissions se ferait à partir d'autres licences de l'université, avec la possibilité d'accéder en deuxième année de médecine, de pharmacie, ou d'odontologie au niveau L1 avec une passerelle également au niveau N2 et une passerelle également au niveau L3. La problématique des composantes en médecine, aujourd'hui, c'est de travailler sur les flux. On aura une réunion lundi prochain dédiée à cette organisation. Les flux entrants sont importants, on a aujourd'hui un millier d'étudiants en PACES. Si on prend les primants, si on considère sur l'année 2018/2019 nous avons 486 inscrits sur les primants qui sont issus de parcours sup. Donc, si on les répartit en 60% en 2020, donc la mise en œuvre de la réforme, cela veut dire 292 étudiants, 60 % au niveau du portail santé et 194 étudiants 40% inscrits dans des licences avec un portail santé. Et ensuite, Si on applique le nombre de places que l'on a sur l'ensemble des formations, à partir du portail santé sur 292 étudiants, 145 ne seraient pas admis à l'issue du portail santé. La question c'est : quel est le devenir de ces 145 étudiants qui sont inscrits au portail santé et qui ne sont pas admis ? Pour éviter l'échec, il faut une orientation progressive. Il faut que l'on intègre dans la maquette du portail santé des blocs de compétences qui leur permettent à partir du moment où il y a aussi la pratique des refus scolaires, à partir du moment où ils ont la moyenne, et à partir du moment où ils ont validé un bloc compétences pour qu'ils puissent poursuivre vers d'autres licences. On a la problématique qui est à travailler avec l'ensemble des composantes, c'est la problématique de sortie du portail de santé. Il y a la problématique d'entrée c'est que près de 200 étudiants seraient inscrits d'emblée dans différentes licences avec mineure santé. C'est sur ce chiffre d'à peu près 200 étudiants qui vont s'inscrire dans différentes licences avec mineure santé dans l'idée de passer le topo d'admission à la formation santé, c'est la capacité d'accueil de licences des autres composantes pour que l'on puisse se consacrer à des cours et puis également sur le volume à peu près équivalent de 200 étudiants qui suivent la licence santé et qui vont poursuivre leur cursus. On va travailler sur les flux et les contenus pédagogiques également. Ce qui nous est demandé pour synthétiser les discussions c'est de mettre en place un groupe de travail au sein de chaque université avec les vice- présidents CFVU, avec les directeurs de composantes, avec les responsables de licence pour vraiment travailler sur les maquettes, c'est-à-dire qu'on conçoit là, en difficulté, mais la question a été posée à partir du moment où l'offre de formation a été contractualisée. La question a été posée au conseil du MSA, donc, il sera prévu de pouvoir analyser ces licences modifiées avec mineure santé. Donc, nous devons définir sur chacun des pôles les deux ou trois licences auxquelles pourront être adossé mineure santé. Et puis définir également, ce qui pourrait être proposé en termes de réorientation pour ceux qui auront échoué à la licence santé. Je pense que pour nous l'essentiel c'est de mettre en place, à ce stade, ce groupe de travail. Ensuite le MESR, le Ministère de la Santé propose l'organisation sous l'égide des facultés de santé de réunions régionales, d'ici la fin du premier semestre, du début du deuxième semestre, avec une demi-journée de travail avec l'ensemble des partenaires universitaires institutionnels, pour préciser l'offre de formation rénové du premier cycle de chacune des universités, et une demi après-midi d'information et de rencontre avec lycéens, et les familles parce qu'il y a une attente importante, une inquiétude des étudiants, qui sont aujourd'hui en première et qui pourront être concernés par cette réforme. Le projet de loi est actuellement en cours d'écriture et il a été soumis à différentes instances dont le ministère. Et donc, pour synthétiser donc la suppression du numerus clausus, de façon progressive, la diversité des points de résistance et quand on parle de suppression de numerus clausus, il est bien dit qu'il n'y a pas d'opération porte ouverte parce que derrière, il y a incapacité de formation, et il y a aussi le coût de la formation. C'est-à-dire vu du Ministère des finances, un interne en médecine ça a un coût, et il n'est pas possible, il y a près de 8 000 internes en médecine, ce n'est pas possible de gonfler ce nombre de façon spectaculaire. Ce qui est dit

de façon informelle dans les discussions, c'est qu'il y aurait un plancher et un plafond qui serait proposé, une régulation nationale, dans le cadre d'un objectif pluriannuel, et que c'est à l'université, en liaison avec les agences régionales de santé, d'arrêter un nombre d'étudiants, un nombre de places qui seront proposés dans les études médicales de deuxième année. Donc, la réforme est prévue pour la rentrée 2020, on va travailler sur les mesures transitoires 2019/2020. Pour les étudiants de 2019 pour qu'ils puissent redoubler dans les mêmes conditions, la réforme se met en place dans l'année suivante. Et tout sera défini, beaucoup de chose sont encore à définir par les décrets d'application. Soit les modalités d'appel des étudiants, soit les modalités de dévaluation, sur les modalités d'accès aux études pour les ressortissants de pays étrangers. Et puis également, on insiste beaucoup au niveau de la conférence des doyens sur la sécurisation juridique du processus pour les risques de recours sur les universités. Il y a un énorme chantier qui se met en place. La proposition c'est simplement de reprendre les propos du Professeur SEVINA qui présente (inaudible) pour revenir à la discussion de tout à l'heure, qui cite dans un courrier au Ministère : « Nous partageons tous l'inquiétude de nos scolarités compte tenu d'une charge de travail sans précédent, (inaudible) avec la conjonction des trois réformes, puisque il y a la réforme du premier cycle, mais aussi du deuxième cycle, dans lequel nous, nous supportons un regain de poids complétude des études médicales et puis la réforme du troisième cycle est également en cours. L'intégration universitaire des métiers de la santé et la mise en place du service qui sont en chantier.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup Monsieur le Doyen. Je voulais juste rappeler que le doyen a insisté sur les sciences mineures en santé, les sciences majeures en santé. Mineures en santé, cela veut dire que les étudiants sont inscrits dans une licence classique avec de nouveaux modules qui seront prédéterminés. Ils vont valider ces modules et après ils pourront s'inscrire, faire acte de candidature pour la médecine. Et s'ils n'ont pas été pris en médecine, ils peuvent continuer leur licence et continuer avec une licence normale. Il était question aussi de faire une licence majeure santé et la question qui est posée quand on finit une licence majeure santé, cela veut dire que de la santé, il faut des débouchés. Il faut identifier les différents débouchés, les possibilités qu'auront ces étudiants pour continuer leurs études. Pour l'instant, il n'y a pas véritablement d'issue de la licence vers un Master, qui soit un Master santé. Mais, il faut faire de ce Master santé, on ne sait pas encore. Je pense que, dans un premier temps, on va plutôt s'orienter vers les mineures santé et dès qu'on sera prêt pour mettre en place le groupe de travail, moi, je suis plus que d'accord. Par contre, la différence c'est que dès maintenant, je pense qu'il est nécessaire de mettre un groupe de travail en place, pour faire des propositions et on le met le mettre en place, pour qu'on ait le temps, justement de réfléchir et de travailler pour pas qu'on soit pris de cours, ce qui est arrivé très souvent. Je profite aussi... Tu as parlé des inscriptions, je profite pour dire qu'il y a eu au niveau de la CFVU, vous savez tous que les étudiants étrangers devront payer très chers leurs inscriptions. Au nouveau de la CFVU, nous avons voté une motion pour suspendre la mesure le temps que l'on discute avec la Ministre et essayer d'inverser les tendances. Cela ne veut pas dire qu'ils vont payer comme les étudiants nationaux, mais peut-être alléger quand même les inscriptions, parce que cela faisait une prime de l'institution des étudiants étrangers dans nos universités. Or le Président annonce l'ouverture des étudiants étrangers vers la France. On ne peut pas annoncer l'ouverture pour des étudiants étrangers, et puis les freiner au niveau des inscriptions. C'est encore pire chez nous, parce que ces étudiants qui viennent chez nous, sont des étudiants qui viennent de territoire, qui ne sont pas très riches et si on s'amuse à augmenter le nombre de préinscriptions, ils vont continuer à faire leurs études ailleurs et ils ne viendront pas chez nous. Donc, les présidents sont totalement opposés à la mesure telle qu'elle est annoncée maintenant. Donc, nous allons voter cette motion, mais pour l'instant on ne sait pas ce qu'il y a derrière, on ne sait encore où cela en est. Et puis je vais juste dire aussi que cette année les IFSI, les instituts de formation des infirmiers passent en parcours sup comme pour les autres licences. Les doyens devront mettre deux ou trois personnes de chaque pôle pour intervenir sur les vœux des étudiants qui voudront avoir une inscription sur l'IFSI.

Je t'ai envoyé très récemment un document pour inscrire les gens qui sont sur les deux pôles pour intervenir sur le parcours sup. Voilà, Monsieur PORTECOP.

**M. Olivier PORTECOP** – Merci Président. Donc, c'est une réforme importante. J'aimerais savoir s'il y a déjà eu des travaux d'études sur l'impact sur les actions de construction qui seront prévues aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique relatives aux formations de santé, sachant qu'en Martinique il y a une faculté. Il ne m'a pas semblé que cela change radicalement les lignes en termes d'effectif, mais quand même un peu. Mais est-ce qu'en termes de lien avec les autres composantes, il y aura quelque chose à imaginer ou bien à adapter ? Voilà, j'aimerais savoir s'il y a un début de réflexion ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement Monsieur VOLNY a parlé d'une organisation d'un groupe de travail. Il faut commencer à discuter. Nous avons véritablement commencé au niveau de notre université et je pense que c'est la même chose au niveau des autres universités. Concernant les locaux, en Martinique, il y a un campus santé qui est dimensionné, qui devrait permettre d'accueillir nos étudiants, tout en sachant que l'amphithéâtre restera amphithéâtre. Le périmètre de ce Campus de Martinique ne permettra pas de récupérer l'amphithéâtre. Il n'y aura pas assez de places au niveau du Campus santé de la Martinique pour intégrer l'amphithéâtre. Mais il y a d'autres salles qui sont prévues pour permettre de continuer les formations en Martinique. En Guadeloupe, c'est vrai c'est petit aussi pareil, si aujourd'hui on devait ouvrir toutes les formations, je pense qu'on aurait quelques difficultés. Mais on compte beaucoup sur les deux pôles, pour que nous puissions continuer à avancer. Pour l'université, je pense que si on n'a pas assez de places actuellement sur le campus même, pas le campus, mais les locaux actuels réservés à la santé en Martinique, on peut demander au pôle universitaire s'il peut nous accueillir des étudiants aussi pour la quatrième, cinquième et sixième année par exemple. Et il en est de même en Guadeloupe. Ce campus santé en Martinique, actuellement, il y a un campus santé en Guadeloupe qui est en gestation. Gestation, parce qu'il y a actuellement un comité de pilotage, pour mettre à côté, adossé à un nouvel hôpital, un campus santé pour récupérer la profession médicale et paramédicale du Pôle Guadeloupe. Actuellement, toutes les professions paramédicales sont réparties sur l'ensemble du territoire, il n'y a pas de coordination, il n'y a pas de concordance. Or on dit qu'il faut mutualiser les formations, mutualiser les surfaces, mutualiser les bibliothèques, ce sera l'occasion de le faire. Pour l'instant, on avance tout juste, je n'en avais pas beaucoup parlé parce qu'on n'a rien de concret, mais dès qu'il y aura des choses concrètes, je vous en ferai part. Voilà donc, voilà le point effectué sur la réforme santé et les différentes organisations. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS) – Je remercie Monsieur le doyen CESAIRE pour ces éléments d'informations. Par rapport à tout cela, (inaudible) manifestation la lutte contre la désertification médicale ou la nécessité de remanier ces instruments en profession de santé, passe par une équatorialisation forestière des dispositifs. (inaudible). Et du coup ma question c'est que, vous Monsieur CESAIRE, comment explorer..., il y a un truc transitoire, mais j'ai du mal à comprendre cela. Le portail santé à l'heure actuelle est transitoire finalement ? Et son accès ? Et la deuxième chose, l'orientation que vous, vous prendriez sur plutôt une licence, ça s'appellerait plutôt licence santé à proprement parler, ou alors une licence avec des matières de l'UA. ?

**M. Raymond CESAIRE** (PR) – Je pense qu'à ce stade, effectivement il faut vraiment qu'on mette en place un groupe de travail dans les composantes et un responsable de licence, et les V/P CFVU, (inaudible) on a les éléments du projet de loi, comme l'a précisé le Président JANKY, on ne va s'handicaper, c'est-à-dire qu'on ne pas s'engager sur une licence santé, parce que, emmener un milliers d'étudiants sur trois ans, vers des débouchés (inaudible) ce n'est pas une solution pour quelque chose qui est mis en place dans certaines universités. Et ce n'est pas celle qui va être préconisée par la plupart des universités. Donc, après la PACES disparaît, mais est remplacée par un portail santé en fait, c'est le nom actuel et c'est le portail d'entrée vers les formations qui sont dites MMOP donc médecine maïeutique odontologie, pharmacie il faut ajouter K pour kiné. Donc c'est le portail santé, cela va être la voie classique, on va dire et qui doit concerner pas plus de 60% des effectifs par rapport à l'effectif de

diversification. Et donc, la voie alternative, qu'on doit mettre en place c'est vraiment adosser à nos licences en sciences, en STAPS, en droit, en lettres et sciences humaines, donc c'est à nous de le définir, pour adosser une mineure santé qui permettra (inaudible) Les conditions d'admission seraient les résultats de licence, résultat à la mineure santé et d'un entretien pour le projet professionnel d'accès à ces deuxièmes années MMOP. C'est une voie alternative, mais qui va représenter 40% de nos effectifs.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur (inaudible).

M. – J'ai deux petits questionnements. Un premier qui concerne... avant il y avait une voie où les étudiants qui avaient un Master pouvaient rentrer en deuxième année. Qu'est-ce qui sera de cette voie ? Et la deuxième question, c'est que je comprends la notion de portail santé, mais on est resté au milieu du gué, selon moi, parce qu'il me semble qu'en santé, il y a, on va dire, le passage de (inaudible) et y compris de la partie infirmier machin, et auquel cas, là, on est au milieu du gué, parce que finalement cela aurait été bien qu'un portail santé puisse regrouper ici ces personnes qui vont être en LMD santé tôt ou tard, et qui, bien sûr, permettraient en même temps de donner des voies...je ne vais pas dire de...des possibilités professionnelles de la santé pour ceux qui ne réussiraient pas d'aller dans les voies majeures, voilà.

**M. Raymond CESAIRE** (PR) – Je partage cet avis, et je pense que cela sera une étape ultérieure, effectivement dans la poursuite de l'intégration universitaires des formations et de manière à favoriser les passerelles.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok, je pense qu'on va conclure par la mise en place du groupe de travail. Donc, dès que tu seras prêt pour la composition, et puis on balance les discussions, et à un moment donné, on va te demander de revenir pour nous donner un point d'avancement sur les projets. Il faut qu'on soit vraiment informé, parce que c'est un projet intéressant, et qui intéresse l'ensemble des pôles. Les licences se feront avec les autres composantes et il serait important d'intégrer l'ensemble des collègues, et des responsables de licences et des CFVU, et des pôles. Voilà donc, on arrive à la fin de ce Conseil d'Administration. Je vous remercie beaucoup de votre implication et des échanges que nous avons effectués. Et puis, je vous souhaite encore avant de partir une excellente année 2019, pour vous, pour vos familles et vos proches Et en espérant que cette année soit une année plus calme pour l'université, pour qu'on puisse avancer ensemble pour de nouvelles aventures meilleures pour l'université. Merci beaucoup et bon appétit.

*Séance levée*